



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 2 octobre 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2013-1523

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 28 AOÛT, 4 ET 11 SEPTEMBRE 2013 AINSI QUE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 28 août, 4 et 11 septembre 2013 ainsi que la séance spéciale tenue le 17 septembre 2013 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2013-1524

SOUSSION 2013 SI 015 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE TABLES AMOVIBLES - 311 - SERVICES DE PROXIMITÉ - CENTRE D'APPELS NON URGENTS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme TAB Products of Canada, 193, rue Richmond, Ottawa, Ontario, K1Z 6W4, pour la fourniture et l'installation de tables amovibles pour le Centre d'appels non urgents, pour un montant total 48 703,64 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 septembre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13810-692-27205	46 585,63 \$	Centre d'appels non urgents - Équipements non capitalisables
04-13493	2 118,01 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-13810-513	8 895,56 \$		Centre d'appels non urgents - Location d'équipements
02-13810-311	4 212,14 \$		Centre d'appels non urgents - Congrès et colloques
02-13810-692		13 107,70 \$	Centre d'appels non urgents - Équipements non capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1525

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU
CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL, DU VERSANT ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE -
JOSEPH DE SYLVA ET YVON BOUCHER**

CONSIDÉRANT QUE trois projets de développement situés dans le secteur de Gatineau ont été approuvés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique le remplacement d'un nom de rue, la nomination d'une nouvelle rue, le prolongement de six rues et la désignation d'un parc;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique favorable pour ces toponymes sur le plan des règles d'écriture;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau juge approprié le nom de « rue de la Cité-Jardin » pour désigner le tronçon nord de l'actuelle rue du Taillis, de la désignation d'une nouvelle rue au nom de « rue de la Littérature », du prolongement du boulevard du Carrefour, des rues de la Cité-Jardin, de Toulouse, Henri-Matisse, Edgar-Degas, Claude-Monet et la désignation du parc de la Cité-Jardin :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les nominations et les changements de désignation de noms de rues et la désignation d'un parc pour le secteur de Gatineau, comme décrit ci-après :

Changement de nom de rue :

Projet Square Urbania

Lots 3 337 242 et 3 337 243	Cadastre du Québec	Rue de la Cité-Jardin
-----------------------------	--------------------	-----------------------

Nouvelle rue :

Projet Square Urbania

Lot 5 265 961	Cadastre du Québec	Rue de la Littérature
---------------	--------------------	-----------------------

Prolongement de six rues existantes :

Projet Square Urbania

Lot 5 233 980	Cadastre du Québec	Boulevard du Carrefour
Lot 5 233 994	Cadastre du Québec	Rue de la Cité-Jardin

Projet de la rue de Toulouse

Lot 5 129 112	Cadastre du Québec	Rue de Toulouse
---------------	--------------------	-----------------

Projet Les Jardins Lorrain

Lots 5 356 186 et 5 356 201	Cadastre du Québec	Rue Henri-Matisse
Lots 5 356 202 et 5 357 197	Cadastre du Québec	Rue Edgar-Degas
Lot 5 356 206	Cadastre du Québec	Rue Claude-Monet

Désignation d'un parc :

Projet Square Urbania

Lot 2 331 755	Cadastre du Québec	Parc de la Cité-Jardin
---------------	--------------------	------------------------

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tout document relatif à ces changements de désignation de noms de rues.

Adoptée

CE-2013-1526

DÉSIGNATION TOPONYMIQUE - RUE DES MONTGOLFIÈRES ET RUELLE DU COMO - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale ont entrepris, depuis 2005, le projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, représentant un investissement total de 42,1 M\$;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet comprendra la construction d'une nouvelle ruelle avec stationnement à l'arrière de résidences situées entre la rue Saint-Antoine et la voie de communication existante donnant accès au parc de la Baie;

CONSIDÉRANT QUE cette voie de circulation donnant accès au parc de la Baie ne possède aucune désignation;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité, il est d'intérêt de désigner ces deux voies de circulation;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau et le Comité de toponymie de la Ville ont été consultés ainsi que la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de son analyse, le Comité de toponymie de la Ville recommande d'utilisation des noms suivants, à savoir : rue des Montgolfières et ruelle du Como et que le Service de l'urbanisme et du développement durable est en accord avec cette recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les noms « rue des Montgolfières » pour désigner une rue existante à l'entrée sud du parc de la Baie et « ruelle du Como » pour la future ruelle de services qui sera construite au printemps 2014, et ce, comme identifié au plan en annexe qui fait partie intégrante de cette résolution.

Adoptée

CE-2013-1527

SOUMISSION 2013 SI 228 - DÉMANTÈLEMENT ET ENLÈVEMENT DE LA GÉNÉRATRICE MECHRON - STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme C.S.Terrec inc., 1764A, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B5, pour les travaux de démantèlement et d'enlèvement de la génératrice Mechron de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant total de 48 289,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 septembre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30633-003-27208	46 189,50 \$	Station d'épuration des eaux usées - Secteur de Gatineau - Rénovation
04-13493	2 100 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1528

SOUSSION 2013 SP 204 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONVERSION D'AMMONIAQUE - ARÉNAS FRANK-ROBINSON ET PAUL-ET-ISABELLE-DUCHESNAY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pageau Morel et Associés inc., 365, boulevard Gréber, bureau 302, Gatineau, Québec, J8T 5R3, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs multidisciplinaires afin de planifier et réaliser la construction d'une nouvelle salle mécanique commune incluant un nouveau système de réfrigération commun à l'ammoniaque pour les arénas Frank-Robinson et Paul-et-Isabelle-Duchesnay, pour un montant total de 147 512,93 \$, incluant les taxes, le tout, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 septembre 2013, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM -2012 -589 en date du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13032-006-27209	141 097,93 \$	Honoraires professionnels - Édifices et électricité - Salle mécanique - Arénas Frank-Robinson et Paul-et-Isabelle-Duchesnay
04-13493	6 415 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1529

SOUSSION 2013 SI 261 - FOURNITURE D'UNE POMPE CENTRIFUGE À VIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hayward Gordon Ltd, 16755, boulevard Hymus, Kirkland, Québec, H9H 3L4, pour la fourniture d'une pompe centrifuge à vis, pour un montant total de 55 142,01 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 août 2013, et ce, comme étant la seule soumission reçue conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12015-007-27203	20 981,11 \$	Équipements et divers travaux d'entretien d'usines
18-12015-005-27204	31 762,90 \$	- Remplacement des détecteurs Équipements et divers travaux d'entretien d'usines
04-13493	2 398 \$	- Pompe poisson TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1530*

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 972 235 (FUTUR LOT 5 061 756 AU CADASTRE DU QUÉBEC) LAFARGE CANADA LIMITÉE - PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN PINK - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE Lafarge Canada Ltée est propriétaire du lot 3 972 235 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, situé à l'intersection des chemins Pink et Klock;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de réfection du chemin Pink, entre les chemins Vanier et Klock, la Ville de Gatineau requiert l'acquisition d'une partie du lot 3 972 235 au cadastre du Québec, lequel fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le lot 5 061 756 d'une superficie de 2 246,9 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du futur lot 5 061 756 occasionne des coûts à Lafarge Canada Ltée estimés à 15 000 \$ pour le déplacement de la clôture sur la nouvelle ligne de lot et à 8 500 \$ pour la mise à jour d'un nouveau plan de localisation, coûts qui seront attribuables à la Ville, qui prend la responsabilité de ces deux mandats, pour un total de 23 500 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle de terrain est établie par monsieur Michel Paquin, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 5 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition du futur lot 5 061 756 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 2 246,9 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 4 juillet 2013 par Lafarge Canada Ltée, pour un montant de 48 668,32 \$, plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise et recommande au conseil:

- d'acquérir le futur lot 5 061 756 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 2 246,9 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 4 juillet 2013 par Lafarge Canada Ltée, pour un montant de 48 668,32 \$, plus les taxes applicables;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, aux termes et conditions énoncés dans la promesse de cession faisant l'objet de la présente;
- de mandater le Service des infrastructures à déplacer la clôture sur la ligne de lot du futur lot 5 061 756, selon les termes de la promesse de cession signée le 4 juillet 2013 par Lafarge Canada Ltée, et attribuer à ce mandat un montant maximal de 15 000 \$, plus les taxes applicables;
- de mandater le Service des infrastructures à assurer la réalisation d'un nouveau plan de localisation pour le futur lot 5 061 755 par un arpenteur-géomètre externe et à attribuer à ce mandat un montant maximal de 8 500 \$, plus les taxes applicables;
- de mandater le Service du greffe à préparer l'acte de vente et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à puiser la somme totale de 72 168,32 \$, plus les taxes applicables, à même le poste budgétaire 05-91600 - Fonds local de réfection des voies publiques et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	53 522,98 \$	Acquisition d'une partie du lot 3 972 235
Futur FDI	16 496,25 \$	Acquisition d'une partie du lot 3 972 235 - Déplacement de la clôture
Futur FDI	9 347,88 \$	Acquisition d'une partie du lot 3 972 235 - Certificat de localisation
04-13493	3 608,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1531 SOUSSION 2013 SI 284 - DÉPLACEMENT DES QUAIS DE LA RUE JACQUES-CARTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Restech Services, 1239, rue Jacques Cartier, Gatineau, Québec, J8T 2W3, pour le déplacement des quais de la rue Jacques- Cartier pour un montant total révisé de 33 572,70 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 26 août 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2014 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71013-542-27212	16 056,35 \$	Administration des loisirs Entretien - Équipements
04-13493	730 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1532 SOUSSIONS 2013 SP 249 - FOURNITURE, INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DE CLÔTURE DE BROCHE MAILLÉE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de clôtures de broche maillée ainsi que l'enlèvement de clôtures existantes dans des endroits déjà établis, la fourniture et l'installation, sur demande, au cours de l'année, de clôtures de broche maillée dans divers secteurs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 6 août 2013, ces dernières ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme, à savoir :

Section 1 - Clôtures industrielles pour tous les secteurs :

Les Clôtures Bonhomme, 921, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S8, au montant total approximatif de 59 631,02 \$, incluant les taxes, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Section 2 - Parc L'Oiseau-Bleu :

Les Clôtures Bonhomme, 921, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S8, au montant total approximatif de 47 608,07 \$, incluant les taxes.

Section 2 - Parc Tourbillon :

G. Daviault ltée, 225, avenue Saint-Denis, Saint-Lambert, Québec, J4P 2G4, au montant total approximatif de 37 711,80 \$, incluant les taxes.

Section 2 - Parc Pierre-Lafontaine :

Les Clôtures Bonhommes, 921, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S8, au montant total approximatif de 13 246,95 \$, incluant les taxes.

Section 2 – Parc Jean-Gardy-Bienvenu :

G. Daviault ltée, 225, avenue Saint-Denis, Saint-Lambert, Québec, J4P 2G4, au montant total approximatif de 24 489,68 \$, incluant les taxes.

Section 2 - Parc St-René :

G. Daviault ltée, 225, avenue Saint-Denis, Saint-Lambert, Québec, J4P 2G4, au montant total approximatif de 2 759,40 \$, incluant les taxes.

Section 3 - Fournitures supplémentaires endroits non établis:

Les Clôtures Bonhomme, 921, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S8, au montant total approximatif de 2 606,95 \$, incluant les taxes, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Section 4 - Fourniture et installation divers poteaux:

Les Clôtures Bonhomme, 921, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S8, au montant total approximatif de 132,69 \$, incluant les taxes, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le contrat sera d'une durée d'une année et les prix demeureront fixes et fermes pour toute la durée du contrat.

Les fonds seront pris aux postes budgétaires 02-71420-521 - Entretien des parcs et aménagements - Entretien des équipements et 02-71425-542 - Terrains sportifs - Entretien et réparation des infrastructures

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71425-521-27213	99 540,27 \$	Terrains sportifs - Entretien et réparation des infrastructures
71420-521-27214	80 462,48 \$	Entretien des parcs et aménagement - Entretien et réparation des infrastructures
04-13493	8 183,81 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1533
Modifiée par les
résolutions numéros
CE-2015-289 et
CE-2015-290
2015.04.22

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2012-1793 - SIGNATURE DU CONTRAT DE LICENCE ET ACQUISITION DE LIVRES NUMÉRIQUES DE BIBLIOPRESTO.CA POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS DU 1^{ER} JANVIER 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1793 en date du 5 décembre 2012, adoptait la signature du contrat de licence et d'acquisition de livres numériques de Bibliopresto.ca;

CONSIDÉRANT QUE Bibliopresto.ca a signé une entente en vue de l'Octroi de licences de Prêt numérique, en juillet 2013, avec la SOGANEL :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres à signer l'annexe A (avis d'acceptation de licences de Prêt numérique) qui en viendra à lier la Ville à l'entente en vue de l'octroi de licences de Prêt numérique conclue le 17 juillet 2013 entre la Société de Gestion de l'association nationale des éditeurs de livres (Soganel) et Bibliopresto.ca;
- autorise la modification de la résolution numéro CE-2012-1793 en date du 5 décembre 2012 conformément à la présente résolution.

Adoptée

CE-2013-1534

SOUMISSION 2013 SI 211 - FOURNITURE DE CARABINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Électronique Sécurité Thomas Itée, 4169, boulevard Décarie, Montréal, Québec, H4A 3J8, pour la fourniture de carabines pour le Service de police pour un montant approximatif de 43 148,28 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 août 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans débutant à la date d'adjudication. Les prix seront fixes et fermes pour la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-10015-001-27210	1 604,82 \$	Équipements spécialisés – Service de police - Équipements spécialisés
18-11033-001-27211	39 667,04 \$	Équipements spécialisés - Service de police - Équipements spécialisés
04-13493	1 876,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1535

PRÊT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE À LA CITÉ DE L'ÉNERGIE DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE la Cité de l'énergie de Shawinigan procède à son exposition « Tout feu tout flamme » de juin 2014 à septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de bonifier et d'améliorer leur exposition, celle-ci recherche des pièces d'équipement et de véhicules datant du milieu du 19^e siècle pour les exposer;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de leurs recherches se sont portés sur une pièce d'équipement et deux véhicules propriétés de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les pièces d'équipement et les véhicules ne sont pas fonctionnels et sont actuellement entreposés dans le secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE la Cité de l'énergie assure à ses frais le transport, l'entretien et la protection des équipements empruntés durant leur séjour sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE des équipements de la Ville de Gatineau (ou des anciennes municipalités) seront exposés à l'extérieur des limites de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présence de ces véhicules permettra d'assurer une visibilité de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le comité d'accepte la demande de la Cité de l'énergie et de leur prêter :

- la pompe à bras pour combattre l'incendie;
- le camion Bickle daté de 1935;
- le camion Thibault custom daté de 1957.

Pour la durée de l'exposition, le tout sans aucuns frais pour la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2013-1536

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - BUREAU RÉGIONAL D'ACTION SIDA - OUTAOUAIS - 84, RUE DES OLIVIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bureau régional d'action SIDA - Outaouais a obtenu, le 23 avril 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 84, rue des Oliviers;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bureau régional d'action SIDA - Outaouais a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 84, rue des Oliviers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Bureau régional d'action SIDA - Outaouais pour l'immeuble situé au 84, rue des Oliviers.

Adoptée

CE-2013-1537 **SOUMISSION 2013 SP 299 - ACHAT ET LIVRAISON DE PAPIER - PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Spicers, 1250, avenue Leeds, Ottawa, Ontario, K1B 3W3, pour l'achat et la livraison de papier pour les photocopieurs et les imprimantes, le tout selon les prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 131 630,28 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 septembre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une année débutant à la date d'adjudication. Les prix demeureront fixes et fermes pour la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des différents services.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1538 **RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUTAOUAIS - 350, BOULEVARD DE LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais a obtenu, le 16 avril 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 350, boulevard de la Gappe, secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 350, boulevard de la Gappe, secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais pour l'immeuble situé au 350, boulevard de la Gappe, secteur de Gatineau.

Adoptée

CE-2013-1539 **RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LÉGION ROYALE CANADIENNE NORRIS - QUÉBEC NO 227 - 231, BOULEVARD MALONEY OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Légion royale canadienne Norris - Québec no 227 a obtenu, le 27 avril 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption partielle des taxes pour l'immeuble situé au 231, boulevard Maloney Ouest, secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Légion royale canadienne Norris - Québec no 227 a demandé la reconduction de l'exemption partielle des taxes foncières pour l'immeuble situé au 231, boulevard Maloney Ouest, secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption partielle de taxes foncières accordée à l'organisme Légion royale canadienne Norris - Québec no 227 pour l'immeuble situé au 231, boulevard Maloney Ouest, secteur de Gatineau.

Adoptée

CE-2013-1540 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-36 POUR UN MONTANT TOTAL DE 363 755,81 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 18 SEPTEMBRE 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-36 d'un montant de 363 755,81 \$ pour la période du 12 au 18 septembre 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1541 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 34 - 37 345,39 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 37 - 412 868,51 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 37 - 774,69 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 36 - 1 669 571,27 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 34, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 37, la liste des réquisitions numéro 37 ainsi que la liste des embauches numéro 36 :

Numéro des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 34	Pièces de comptes à payer	37 345,39 \$	16 au 20 septembre 2013
Liste PD numéro 37	Pièces de comptes à payer	412 868,51 \$	16 au 20 septembre 2013
Liste des réquisitions numéro 37	Pièces de comptes à payer	774,69 \$	16 au 20 septembre 2013
Liste des embauches numéro 36	Embauches de personnel temporaire	1 669 571,27 \$	9 au 13 septembre 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1542 PARTICIPATION MUNICIPALE - LA NUIT DES SANS-ABRI - 18 OCTOBRE 2013

CONSIDÉRANT QU'une soirée de sensibilisation à l'égard des sans-abri aura lieu le 18 octobre 2013 dans 25 villes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement et au succès de la soirée;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la Ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « La nuit des sans-abri » qui se déroulera au parc Sainte-Bernadette le 18 octobre 2013 entre 17 h et 23 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

Il est de plus résolu que ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement, et ce, selon les conditions suivantes :

- le comité organisateur est responsable de tout dommage causé aux équipements et biens de la Ville, que ce dommage soit causé par des personnes sous son contrôle ou par des choses sous sa responsabilité. Le comité organisateur s'engage et s'oblige à dédommager la Ville de tout dommage causé à ses biens lié à la tenue de l'événement;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et développement des communautés du centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 5 000 000 \$;
- la valeur en biens et services que l'organisme recevra est évaluée à environ 780 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71526-134	780 \$	Transport d'équipements et d'ameublement Employés temporaires - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1543 SUBVENTION DE 100 \$ - COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE - 10^E ANNIVERSAIRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre, 634, rue de la Madone, Mont-Laurier, Québec, J9L 1S9, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête soulignant le 10^e anniversaire de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1544 **SUBVENTION DE 100 \$ - CERCLE DES FILLES D'ISABELLE DE TOURAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Cercle des Filles d'Isabelle de Touraine, à l'attention de madame Reina Brazeau, 37, rue de Nice, Gatineau, Québec, J8P 6P6, à titre de subvention pour l'organisation d'activités venant en aide aux personnes dans le besoin.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1545 **SUBVENTION DE 100 \$ - SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE L'OUTAOUAIS - PROJET DE CONTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Société de généalogie de l'Outaouais, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour le projet de conte Le moulin.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1546 **SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE D'ACTIVITÉS PRÉSCOLAIRES ET FAMILIALES - FOIRE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS - 5 OCTOBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre d'activités préscolaires et familiales à l'attention de madame Karine Veilleux, 122, rue Berri, Gatineau, Québec, J8Y 4H8, à titre de subvention pour l'organisation de la Foire familiale de l'Outaouais qui se tiendra le 5 octobre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Cabinet du maire - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement et subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière – De Hull-Val-Tétreau - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1547 **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club optimiste de Touraine, à l'attention de monsieur Raymond Rancourt, 2310, rue Saint-Louis, C. P. 81024, Gatineau, Québec, J8T 8K1, à titre de subvention pour l'organisation d'activités hivernales et de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Cabinet du maire - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1548 **SUBVENTION DE 200 \$ - ESCALE SAINT-ROSAIRE - ACTIVITÉS 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'Escale Saint-Rosaire, 5, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C2, à titre de subvention pour les activités 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	200 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1549 **SUBVENTION DE 350 \$ - LUPUS GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Lupus Gatineau, à l'attention de monsieur Rémi St-Laurent, 108-B, avenue Gatineau, Québec, J8T 4J5, à titre de subvention pour l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	350 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1550 **SUBVENTION DE 350 \$ - ASSOCIATION DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS - 7 DÉCEMBRE 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais, à l'attention de madame Claude Yvette Akoun, directrice, 18, rue de Picardie, Gatineau, Québec, J8T 1N9, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 7 décembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	350 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1551 **SUBVENTION DE 510 \$ - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 25 OCTOBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 510 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer, 555, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, à titre de subvention pour une activité-bénéfice qui aura lieu le 25 octobre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	120 \$	Cabinet du maire - Subventions
02-79939-972	130 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement et subventions
02-79947-972	260 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1552 **SUBVENTION DE 500 \$ - LES JOYEUX RETRAITÉS INC. - ACTIVITÉS 2013 DU CLUB - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Joyeux Retraités inc., à l'attention de madame Colette Yelle, 211-49, rue Mutchmore, Gatineau, Québec, J8Y 3T5, à titre de subvention pour les activités annuelles du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	500 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1553 **SUBVENTION DE 500 \$ - CUISSES OR DE L'OUTAOUAIS - PARTICIPATION DES ATHLÈTES AUX DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS EN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ aux Cuisses Or de l'Outaouais, 136, rue de Canadel, Gatineau, Québec, J8T 7B2, à titre de subvention pour la participation des athlètes aux différentes compétitions en 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1554 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - L'HULL-WEEN CONTRE-ATTAQUE - 31 OCTOBRE 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidants de l'Île de Hull, 88, rue Saint-Étienne, Gatineau, Québec, J8X 1J5, à titre de subvention pour la fête de quartier : L'Hull-ween contre-attaque qui aura lieu le 31 octobre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	500 \$	Denise Laferrrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1555 **SUBVENTION DE 2 500 \$ - VISION CENTRE-VILLE DE GATINEAU - ÉTUDE SUR LA FAISABILITÉ D'UN QUARTIER DES SPECTACLES AU CENTRE-VILLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre de Vision centre-ville de Gatineau, 4, rue Taschereau, bureau 500, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour une étude sur la faisabilité d'un quartier des spectacles au centre-ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	2 500 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement et subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79935-692	2 500 \$		Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement et subventions - Équipements non capitalisables
02-79935-972		2 500 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1556 **SUBVENTION DE 4 000 \$ - ACTION-QUARTIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser à Action-Quartiers, une subvention de 4 000 \$ pour l'achat d'équipements.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 4 000 \$ à l'ordre d'Action-Quartiers, à l'attention de madame Tina De Luca, 45, rue Prévost, Gatineau, Québec, J9A 1P2, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparé par le centre de services de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-692-27206	4 000 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement et subventions - Équipements non capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1557 **SUBVENTION DE 5 000 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et des services sociaux de Gatineau, à l'attention de madame Lucie Tremblay, directrice adjointe des services techniques, 257, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3W8, à titre de subvention pour le projet d'embellissement à l'hôpital de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	5 000 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement et subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79935-692	5 000 \$		Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne-Aménagement et subventions - Équipements non capitalisables
02-79935-972	0,00 \$	5 000 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1558 **PARTICIPATION ET SUBVENTION - CLUB DES AÎNÉS DE ST-RENÉ INC. - ACTIVITÉS DE LA SAISON 2013-2014 - 518 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à participer au souper mensuel du Club des Aînés de St-René qui aura lieu le 6 octobre 2013.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à subventionner les activités de la saison 2013-2014.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 518 \$ à l'ordre du Club des Aînés de St-René inc., à l'attention de madame Liliane Charrette, présidente, 504, rue Lafrance, Gatineau, Québec, J8P 6C6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	518 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1559 **MODIFICATION À LA RÉSOLUTION CE-2013-1426 - PARTICIPATION ET SUBVENTION DE 4 000 \$ - CROIX-ROUGE CANADIENNE, DIVISION DU QUÉBEC - ACTIVITÉ DU 26 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2013-1426 adoptée le 18 septembre 2013 afin de modifier le montant de 4 000 \$ par 4 100 \$.

De plus, ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Croix-Rouge Canadienne, Division du Québec, à l'attention de madame Isabelle Léonard, 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1560 **SUBVENTION DE 750 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR LES AMIS DE ST-JEAN-BOSCO - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre du club d'Âge d'Or Les Amis de St-Jean-Bosco, à l'attention de madame Suzanne Martin, 47, rue Booth, Gatineau, Québec, J8Y 3G9, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Cabinet du maire - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement et subventions
02-79935-972	500 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1561 **SUBVENTION DE 1 500 \$ - TRAIT D'UNION OUTAOUAIS INC. - 2^E ÉDITION DU FESTIVAL DU FILM EN AUTISME DE L'OUTAOUAIS - 3 AU 6 OCTOBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de Trait d'Union Outaouais inc., 109, rue Wright, porte 109, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour l'organisation de la 2^e édition du Festival du Film en Autisme de l'Outaouais qui aura lieu du 3 au 6 octobre 2013, afin de souligner leur 25^e anniversaire d'existence.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement et subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement et subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement et subventions
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement et subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement et subventions
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1562 **PARTICIPATION ET SUBVENTION - ACTIVITÉ-BÉNÉFICE AU PROFIT DE SOLIDARITÉ HAÏTI - 20 OCTOBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL - 500 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Mireille Apollon et Nicole Champagne à participer à une activité-bénéfice le 20 octobre 2013 au profit de Solidarité Haïti.

De plus, mesdames les conseillères Mireille Apollon, Nicole Champagne et monsieur le maire Marc Bureau sont autorisés à subventionner cette activité pour un montant de 450 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Solidarité Haïti, 2425 A, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, pour donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	125 \$	Cabinet du maire - Subventions
02-79936-972	250 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement et subventions
02-79939-972	125 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1563

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 98 214,20 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ET LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME À L'ARÉNA PAUL-ET-ISABELLE-DUCHESNAY - DISTRICT ELECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-137 en date du 30 janvier 2013, mandatait la firme GMR inc. pour un montant total de 1 044 900 \$, incluant les taxes, pour la réfection de l'enveloppe et remplacement du système mécanique à l'aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-934 en date du 12 juin 2013, autorisait un ajustement des coûts de 87 476,64 \$ pour des travaux additionnels entérinant ainsi les avenants 1 et 2 et approuvant le 3^e avenant, portant le contrat à un montant total modifié de 1 132 376,64 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1312 en date du 21 août 2013, autorisait l'ajustement des coûts au montant de 148 232,23 \$ pour des travaux additionnels entérinant ainsi les avenants 4 et 5 et approuvant le 6^e avenant, portant le montant du contrat à 1 280 608,87 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires pour un montant accumulés de 95 490,82 \$, incluant les taxes, ont été autorisés en vertu de la délégation de pouvoir numéro 117005 (avenant 7 pour les ordres de changement 7, 8, 9 et 10);

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande un montant additionnel de 2 723,38 \$, incluant les taxes, pour des conditions de chantiers explicités par les ordres de changements 11, 12 et 13 (avenant 8);

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures et les professionnels ont évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'avenant 7 au montant de 95 490,82 \$ et approuve l'avenant 8 au montant de 2 723,38 \$, incluant les taxes, au contrat de GMR inc. dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe et de remplacement de système mécanique à l'aréna Paul-et-Isabelle-Duschesnay, portant le contrat total à 1 378 823,07 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12062-001-27217	2 604,95 \$	Aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay - Travaux
04-13493	118,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1564

SOUMISSION 2013 SP 066 - SECTIONS 1 (MARQUAGE LONGITUDINAL) ET 2 (MARQUAGE SECONDAIRE SECTEUR EST) - ANNULATION DES CONTRATS - MARQUAGE DE CHAUSSÉE 2013

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-621 en date du 24 avril 2013, octroyait deux contrats de marquage de chaussée à la firme Lignbec, Division de Entreprise T.R.A. (2011) inc. pour les travaux de marquage longitudinal (section 1) et le marquage secondaire de chaussée 2013 pour les secteurs de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham (secteur 2);

CONSIDÉRANT QUE les deux contrats sont d'une durée de deux ans, soit pour 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT QUE les documents contractuels précisait un échéancier de réalisation, des exigences techniques et de qualité pour la mise en œuvre du marquage ainsi que des exigences pour le suivi et la communication lors de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les documents contractuels précisait que le chargé de projet a l'autorité pour refuser les ouvrages non conformes au marché et d'appliquer des pénalités en raison des délais non respectés;

CONSIDÉRANT QUE les documents contractuels précisait également que dans le cas des travaux défectueux, la Ville peut déduire des sommes dues à l'entrepreneur, soit un montant équivalent à la différence de valeur entre les travaux tels qu'exécutés et ceux prévus au marché, auquel s'ajoutent les dommages subis;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a été informé à plusieurs reprises que les délais contractuels n'ont pas été respectés et que la qualité de plusieurs ouvrages était non conforme au contrat et que les suivis avec la Ville ne répondaient pas aux exigences spécifiés aux documents contractuels;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs ouvrages présentent toujours des déficiences de qualité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a subi des dommages en raison des importants retards dans la réalisation des travaux ainsi et de la mauvaise qualité des travaux à plusieurs endroits :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la résiliation des deux contrats à la firme Lignbec, Division de Entreprise T.R.A. (2011) inc. pour le marquage de chaussée 2013, soit pour le marquage longitudinal (section 1) ainsi que le marquage secondaire pour les secteurs de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham (section 2) de l'appel d'offres 2013 SP 066;

QUE ce comité mandate les services municipaux d'appliquer les pénalités et retenues permanentes applicables prévues au contrat, en raison des retards et de la non conformité des travaux.

Adoptée

CE-2013-1565

REJET DE SOUMISSION 2013 SP 195 - RENOUELEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - RUE MACLAREN OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 11 juillet 2013, un appel d'offres public pour le renouvellement des services municipaux d'aqueduc et d'égouts de la rue Maclaren Ouest pour une période de 112 jours;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que cette dernière représente un écart de plus de 46,9 % de l'estimation initiale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2013 SP 195.

Adoptée

CE-2013-1566

REJET DE SOUMISSION 2013 SI 199 - SURVEILLANCE - RENOUELEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - RUE MACLAREN OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a invité à soumissionner, le 12 juillet 2013, trois firmes pour les services professionnels de surveillance des travaux de renouvellement des services d'aqueduc et d'égout de la rue Maclaren Ouest, faisant l'objet d'un autre appel d'offres portant le numéro 2013 SP 195;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue pour l'appel d'offres 2013 SP 195, en rapport avec les travaux de renouvellement des services municipaux d'aqueduc et d'égouts de la rue Maclaren Ouest, a été rejetée et que les services de surveillance desdits travaux de l'appel d'offres 2013 SI 199 ne sont plus requis;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les deux soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2013 SI 199 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement, a procédé au lancement d'un nouvel appel d'offres en 2014.

Adoptée

CE-2013-1567

SOUMISSION 2013 SP 235 - ENTRETIEN MÉNAGER À LA MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU - CONTRAT DE CINQ ANS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Service d'entretien Inter-Québec - 2968 1913 Québec inc., 9235, rue Pierre-Bonne, Montréal, Québec, H1E 7J6, pour les services d'entretien ménager à la Maison de la culture incluant l'option de compostage ainsi que le montage et le démontage de salles, et ce, pour une période de cinq ans, sur la base des tarifs inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif, sur cinq ans, de 763 181,28 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 22 août 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire 02-72191-533 - Maison de la culture - Édifice - Conciergerie.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets 2014 à 2018 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1568

SOUSSION 2013 SP 258 - RÉPARATION, REMONTAGE ET MISE EN SERVICE D'UN COMPRESSEUR À GAZ MÉTHANE INGERSOLL-RAND - STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises Larry, 4200, rue Saint-Patrick, Montréal, Québec, H4E 1A5, pour les travaux de réparation, remontage et mise en service d'un compresseur à gaz méthane Ingersoll-Rand à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant total de 116 832,22 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 août 2013, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30633-003-27218	111 751,45 \$	Station d'épuration des eaux usées - Rénovation
04-13493	5 080,77 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1569

LOCATION DU CENTRE ROBERT-GUERTIN À LA TABLE ÉDUCATION OUTAOUAIS, ORGANISME À BUT NON LUCRATIF - SALON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE - 12 ET 13 NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE la Table Éducation Outaouais, organisme à but non lucratif, organise les 12 et 13 novembre 2013, le Salon de la formation professionnelle et technique au centre Robert-Guertin;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a adressé une demande de dons ou de commandite et qu'elle répond aux critères de tarification préférentielle et d'exemption pour les installations de la Section des arénas et lieux publics;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, l'organisme a adressé une demande et a reçu une réduction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'organisme à but non lucratif, la Table Éducation Outaouais, une réduction de 50 % pour l'utilisation du centre Robert-Guertin, lors de la tenue de leur édition 2013, du Salon de la formation professionnelle et technique les 12 et 13 novembre 2013.

Cette réduction du coût de location représente un montant de 9 375 \$.

Adoptée

CE-2013-1570

SOUSSION 2013 SP 057 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PEINTURES ET DE COLORANTS À PEINTURE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme PPG Revêtement Architecturaux Canada inc., 2505, rue de la Métropole, Longueuil, Québec, J4G 1E5, pour la fourniture et la livraison de peintures et de colorants à peinture, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif pour une période de trois ans de 306 984,73 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 août 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Le présent contrat prendra effet le 1^{er} octobre 2013 et se terminera le 30 septembre 2016, à la date anniversaire, les prix seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire ainsi qu'aux budgets d'opération du Service des travaux publics et du Service des loisirs, des sports et développement des communautés.

Adoptée

CE-2013-1571

PHASE 1 DU CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION - CENTRE D'APPELS NON URGENTS - BASE DE DONNÉES PIVOTAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation pour les dossiers de l'ensemble des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la base de données du système Pivotal est constituée de gabarits permettant la saisie de plaintes et requêtes provenant de citoyens ou d'employés municipaux, la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe, en collaboration avec les services concernés, a produit un calendrier des règles de conservation pour ce type de documents;

CONSIDÉRANT QUE la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe présente la phase 1 du calendrier des règles de conservation portant sur les gabarits des services municipaux suivants, à savoir :

Affaires juridiques (AFF)	Finances (FIN)
Travaux publics - Aqueduc (AQU)	Sécurité incendie (INC)
Arts, culture et lettres (ART)	Infrastructures - Ingénierie (ING)
CANU (CANU)	Environnement - Matières résiduelles (MAT)
Communications (COM)	Travaux publics - Parcs (PAR)
Cour municipale (COU)	Ressources humaines (RES)
Direction générale (DIR)	Finances - Taxation (TAX)
Travaux publics - Édifices (EDI)	Travaux publics - Voirie (VOI)
Évaluation (EVA)	Autres organismes (MTQ et STO)

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de la phase I des règles de conservation de la base de données Pivotal apparaissant aux documents datés du 26 juin 2013 et correspondant aux gabarits de chacun des services ci-haut mentionnés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la phase 1 des règles de conservation des gabarits de la base de données Pivotal apparaissant aux documents datés du 26 juin 2013 qui font partie intégrante de la résolution et correspondant aux services municipaux ci-haut mentionnés.

Il est de plus résolu d'autoriser le chef de la Section de la gestion des documents et des archives à transmettre toute la documentation pertinente pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adoptée

CE-2013-1572

SUBVENTION DE 25 000 \$ - EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU LAC-DES-FÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE l'école du Lac-des-Fées prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Lac-des-Fées relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Lac-des-Fées, par l'entremise du comité de la cour d'école, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire 2013 du conseiller du district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne, désire contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'école du Lac-des-Fées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 25 000 \$ pour aider au financement du projet d'embellissement de la cour de l'école du Lac-des-Fées, provenant du budget discrétionnaire 2013 du conseiller du district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne;
- approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, établissant les obligations et les modalités reliées à l'aide financière.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	25 000 \$	Patrice Martin – De Wright-Parc-de-la Montagne - Aménagement et subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79935-692	25 000 \$		Patrice Martin – De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79935-972		25 000 \$	Patrice Martin – De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1573

SOUSSION 2013 SP 064 - FOURNITURE D'UN PROCÉDÉ DE DÉSINFECTION PAR ULTRAVIOLETS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Trojan Technologies inc., 3020, chemin Gore, London, Ontario, N5V 4T7, pour la fourniture d'équipement de désinfection par rayons ultraviolets pour un montant total de 2 155 320,20 \$, incluant les taxes, et désigne ce dernier comme fournisseur exclusif auprès duquel devra s'approvisionner l'entrepreneur responsable de l'exécution des travaux d'installation, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 août 2013, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme reçue;

QUE ce comité adjuge le mandat d'ingénierie à la firme Trojan Technologies inc., 3020, chemin Gore, London, Ontario, N5V 4T7, au montant total de 17 246,25 \$, incluant les taxes, pour la définition d'exigences techniques, la définition de spécifications ainsi que la réalisation de plans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 août 2013, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme reçue;

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Trojan Technologies inc., 3020, chemin Gore, London, Ontario, N5V 4T7, pour la fourniture d'un contrat de service d'entretien, effectif après l'acceptation provisoire des travaux d'installation par l'entrepreneur retenu, pour un montant total sur deux ans de 74 158,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 août 2013, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30662-002-27220	16 496,25 \$	Travaux et honoraires professionnels - Désinfection de l'usine de Gatineau - Plans et devis
06-30662-005-27221	70 933,88 \$	Travaux et honoraires professionnels - Désinfection de l'usine de Gatineau - Ressource de projet
04-13493	3 975,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2013.

Adoptée

CE-2013-1574

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET ENTENTE HORS COUR - LOT 1 105 700 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE madame Anne Léger est propriétaire du lot 1 105 700 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-839 en date du 3 octobre 2006, adoptait le Règlement numéro 363-2006 autorisant une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-211 en date du 19 mars 2013, adoptait le Règlement numéro 363-1-2013 autorisant une dépense supplémentaire de 10 000 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-138 en date du 9 février 2010 et par sa résolution numéro CM-2010-664 en date du 22 juin 2010, mandatait, entre autres, le Service d'évaluation et des transactions immobilières à acquérir, de gré à gré, tous les immeubles nécessaires à la réalisation du projet et à autoriser tout règlement à intervenir dans le but d'acquérir les propriétés et les droits réels requis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-420 en date du 10 mai 2011, mandatait la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à accomplir toutes les procédures requises pour l'acquisition par expropriation des lots n'ayant toujours pas fait l'objet d'entente, autorisait le trésorier à verser au greffe de la Cour supérieure, les indemnités provisionnelles et autorisait la poursuite des négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite des négociations a permis de conclure un projet d'entente signé par le propriétaire, le 23 septembre 2013, dont le détail est plus amplement décrit dans le tableau suivant :

Propriétaire au rôle d'évaluation	Matricule	Adresse de la propriété	Lot sud	Sup. sud (m ²)	Lot nord	Sup. nord (m ²)	Montant
Acquisition : Anne Léger	6735-84-0427	919, Jacques-Cartier	1 105 700	87,55			69 000 \$

CONSIDÉRANT QU'un montant de 18 426,10 \$, à titre d'indemnité provisionnelle, a déjà été versé au propriétaire, ce projet d'entente requiert un versement supplémentaire de 50 573,90 \$ (69 000 \$ - 18 426,10 \$), plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce montant supplémentaire s'explique, entre autres, par une valeur marchande initiale établie en 2009, certaines modifications au projet, de nouvelles données non disponibles originalement, tel que des servitudes existantes ainsi que des réclamations par la partie expropriée non anticipées, le tout ayant été analysé, confirmé et jugé raisonnable par les experts et les représentants de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'à ce montant, s'ajouteront les frais d'expert de la partie expropriée, les frais judiciaires taxables sur présentation de mémoire de frais taxé, ainsi que l'intérêt au taux légal applicable depuis la date de prise de possession, soit le 29 septembre 2011, auquel est soustrait l'indemnité provisionnelle déjà versée à la partie expropriée;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce projet d'entente, la Ville de Gatineau pourra procéder à la fermeture de ce dossier au Tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements numéros 363-2006 et 363-1-2013, un montant de 50 573,90 \$ (69 000 \$ - 18 426,10 \$), plus les taxes applicables, pour l'acquisition du lot 1 105 700 au cadastre du Québec, un montant de 18 426,10 \$ ayant déjà été versé au propriétaire, madame Anne Léger, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements numéros 363-2006 et 363-1-2013, les montants requis pour le paiement des frais d'expert, des frais judiciaires ainsi que les intérêts prévus au projet d'entente, relativement à l'acquisition du lot 1 105 700 au cadastre du Québec, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à procéder aux démarches visant la fermeture du dossier au Tribunal administratif du Québec ou à la Cour supérieure en lien avec les procédures visant l'établissement de l'indemnité finale pour le lot 1 105 700 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-001-79035	55 618,65 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Acquisition de terrains
04-13493	2 528,69 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1575 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-37 - 178 932,82 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 SEPTEMBRE 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-37 au montant de 178 932,82 \$ pour la période du 8 au 14 septembre 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2013.

Adoptée

CE-2013-1576 **SOUMISSION 2013 SP 009 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL OPÉRATIONNEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Évaluation Personnel Sélection International, 6, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2A3, pour la fourniture de services professionnels en évaluation des compétences du personnel opérationnel pour un montant approximatif, pour quatre ans, de 765 731,66 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 août 2013, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 19 juin 2012.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds aux budgets des années 2014 à 2017 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
16100-411-27207	28 695,37 \$	Ressources humaines
04-13493	1 304,63 \$	- Services professionnels et génie TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1577 **PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ DIONNE À TITRE DE TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE ET CARTOGRAPHIE - DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Marc-André Dionne sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Marc-André Dionne à titre de technicien en géomatique et cartographie pour un terme ne pouvant dépasser le 25 avril 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Marc-André Dionne à titre de technicien en géomatique et cartographie, Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures pour une période à être déterminée par le Service des infrastructures, mais qui ne peut dépasser le 25 avril 2014.

Le salaire de monsieur Marc-André Dionne sera celui de la classe 8, échelon 2 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant : 02-71420-132 - Entretien des parcs et aménagement - Temporaires blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013, conditionnellement à l'adoption du budget 2014

Adoptée

CE-2013-1578

PROLONGATION DE L'AFFECTION TEMPORAIRE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER À TITRE D'INSPECTEUR AUX PERMIS D'AFFAIRES - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Gauthier fut engagé en surcroît de travail à titre d'inspecteur aux permis d'affaires du 2 septembre au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Jean-François Gauthier à titre d'inspecteur aux permis d'affaires pour un terme ne pouvant dépasser le 30 août 2014:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Jean-François Gauthier à titre d'inspecteur aux permis d'affaires pour une période à être déterminée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, mais qui ne peut dépasser le 30 août 2014.

Le salaire de monsieur Jean-François Gauthier sera celui de la classe 8, échelon 3 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-132 - Gatineau - Permis et gestion du développement - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013 conditionnellement à l'adoption du budget 2014.

Adoptée

CE-2013-1579

PROLONGATION DE L'AFFECTION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MAXIME JULIEN AU POSTE D'ÉLECTRONICIEN C, DIVISION DES USINES ET DU TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Maxime Julien sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Maxime Julien à titre d'électronicien C pour une période ne pouvant dépasser le 13 juin 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Maxime Julien à titre d'électronicien C, Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement pour une période à être déterminée par le Service de l'environnement, mais qui ne peut dépasser le 13 juin 2014.

Le salaire de monsieur Maxime Julien sera celui de la classe 9 de l'échelle salariale des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41430-134 - Usines de traitement des eaux usées - Service de l'environnement.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013 conditionnellement à l'adoption du budget 2014.

Adoptée

CE-2013-1580

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME ISABELLE GOULET À TITRE DE SECRÉTAIRE 2 - SECTION DE L'ADMINISTRATION - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'IL y a nécessité de prolonger madame Isabelle Goulet à titre de secrétaire 2 pour une période ne pouvant dépasser le 2 mai 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement temporaire de madame Isabelle Goulet à titre de secrétaire 2 pour une période à être déterminée par le Service du greffe, mais qui ne peut dépasser le 2 mai 2014.

Le salaire de madame Isabelle Goulet sera celui de la classe 6, échelon 7 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2013 conditionnellement à l'adoption du budget 2014.

Adoptée

CE-2013-1581

ACTE DE RÈGLEMENT ET TRANSACTION - GRIEF POMPIER 2240-05/13003

CONSIDÉRANT le dépôt du grief cité en titre le 5 juillet 2013;

CONSIDÉRANT la nature du grief, sa portée continue ainsi que les effets rétroactifs potentiels;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de convenir d'un règlement d'affaires;

CONSIDÉRANT les coûts du règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'acte de règlement et de transaction à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau afin de régler le litige les opposant, le tout selon les modalités prévues à l'acte de règlement et de transaction.

Le directeur général adjoint, Administration et finances et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer l'acte de règlement et de transaction.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1582

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DU COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 2240-01/12001

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 726-2013 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense encourue et à venir pour les services professionnels dans le dossier numéro 2240-01/12001 sera au-delà de la somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le mandat reçu en octobre 2012 d'entreprendre les démarches pour atténuer les impacts financiers à court et moyen termes du processus de réévaluation des postes cols blancs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat de la firme Heenan Blaikie et autorise le directeur du Service des ressources humaines à engager des frais d'honoraires professionnels supérieurs à 25 000 \$ dans le dossier 2240-01/12001, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-416 – Ressources humaines - Section des relations de travail, et ce, jusqu'à concurrence à des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1583

MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ 105061

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de dix jours sans traitement à l'employé 105061 pour les fautes reprochées.

Les dates de la suspension seront déterminées par le service concerné en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2013-1584 **CONGÉDIEMENT – EMPLOYÉ 105383**

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le congédiement de l'employé 105383.

Adoptée

CE-2013-1585 **MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES AFIN D'ENTAMER DES PROCÉDURES CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 556, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

CONSIDÉRANT l'obligation pour le propriétaire de l'immeuble situé au 556, boulevard Saint-Joseph d'obtenir un permis et à procéder avec les travaux correctifs requis pour solidifier le mur de soutènement, conformément à l'article 37 du Règlement relatif à la construction numéro 504-2005 afin de rendre l'immeuble conforme à la réglementation municipale et que cesse toute situation dangereuse pour la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT QU'une mise en demeure a été envoyée en date du 8 février 2013 au propriétaire de la compagnie 9159-7526 Québec inc. (monsieur Guy Frappier) par huissier, lui demandant d'obtenir un permis de construction et de procéder aux travaux correctifs requis;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le 12 septembre 2013, aucune suite n'a été donnée à la mise en demeure;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de soumettre le dossier aux procureurs de la Ville de Gatineau puisque le permis de construction est requis, que des travaux correctifs sont également requis pour solidifier le mur de soutènement et que l'immeuble n'est pas conforme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les procureurs de la Ville de Gatineau afin de représenter celle-ci en vue de déposer une requête à la Cour supérieure et obtenir un jugement pour obliger le propriétaire de l'immeuble situé au 556, boulevard Saint-Joseph, à obtenir un permis de construire, procéder avec les travaux correctifs requis pour solidifier le mur de soutènement afin de rendre l'immeuble conforme à la réglementation municipale et, à défaut pour le propriétaire de se conformer au délai imparti par la Cour, d'autoriser la Ville de Gatineau à faire les travaux, et ce, aux frais du propriétaire.

Adoptée

CE-2013-1586 **RÈGLEMENT HORS COUR - RÉCLAMATIONS DE L'ENTREPRENEUR - CONTRAT DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-370 en date du 14 avril 2009, accordait le contrat à l'entrepreneur Ed Brunet et Associés pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation des travaux, différentes réclamations furent produites par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont accepté de soumettre l'ensemble de leurs différends à un processus de médiation;

CONSIDÉRANT les montants réclamés;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu de régler le dossier, conditionnellement à l'approbation du comité exécutif de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement hors cour du présent litige.

Les fonds à ces fins seront pris à même les postes budgétaires 18-90025-001 -Usine d'eau potable Aylmer et 06-30342-001- Usine de traitement d'eau potable d'Aylmer.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2013.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif